

2008/301 - Opération 60068002 - Vidéosurveillance des espaces publics - Redéploiement des équipements sur la Presqu'île - Réévaluation de l'autorisation de programme n° 2005-2 et adaptation des crédits de l'opération à 94 000 €. (Mission sécurité globale) (BMO du 09/06/2008, p. 1137)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Il s'agit de la mise en place de la vidéosurveillance dans les espaces publics. Pour ce dossier dans la zone de Gerland, il y a une réévaluation de l'autorisation de programme avec un crédit un peu plus important que ce qui avait été prévu du fait de l'évolution notamment des techniques.

Je rappelle qu'au total, dans l'ensemble de l'espace public de la ville de Lyon, nous n'avons pas tout à fait 200 caméras et que ceci est développé dans un système tout à fait original qui fait que la ville de Lyon est souvent prise en modèle par les autres villes françaises ou européennes car en effet, un double effort a été conduit : premièrement une évaluation objective, en partie extérieure à la ville de Lyon, a permis de définir avec des preuves à l'appui les niveaux d'efficacité d'un tel dispositif dans la sécurité des Lyonnais ; il s'agit des facteurs ayant contribué au fait que la ville de Lyon soit maintenant parmi les villes françaises les mieux placées en termes de sécurité.

Deuxièmement, un effort très important a été développé pour nous assurer de l'absence d'effets liberticides, pour les droits individuels comme pour les droits collectifs, de cette mise en place de vidéosurveillance. Pour cela, nous avons mis en place un collège d'éthique que d'autres villes de France s'approprient à copier, et qui a permis de rassurer la population, comme les élus, sur l'absence d'effets néfastes quelconques de cette surveillance.

Je rappelle d'ailleurs que ce collège d'éthique dont les coordonnées sont indiquées sur des plaques apposées dans les quartiers vidéosurveillés, n'a jamais été l'objet d'aucune plainte alors même que si quelqu'un avait une interrogation ou un doute à cet égard, il pourrait s'adresser à ce collège.

Je termine en disant que non seulement cela aide à élucider les actes délictueux, à prévenir la délinquance, à améliorer la gestion de proximité, mais parfois cela aide même au respect des droits des personnes, y compris des personnes qui peuvent être suspectes puisque, dans une récente affaire, les images d'un suspect interpellé ont été demandées par l'avocat pour s'assurer que l'intervention de la police n'avait pas été faite dans une quelconque brutalité, mais bien dans le respect absolu des règles et des droits dus à toute personne, y compris aux suspects.

Mme RIVOIRE Françoise : C'est au nom des Verts et du GAEC que j'interviens sur les deux dossiers concernant la vidéosurveillance :

- le premier que vient de nous exposer M. Touraine et qui nous demande de voter une enveloppe complémentaire de 20.000 € pour l'extension de la vidéosurveillance sur des espaces publics à Gerland, et plus précisément sur la place des Docteurs Mérieux, emplacement que nous ne trouvons pas judicieux, ni nécessaire.

- le deuxième dossier concerne le redéploiement des équipements sur la presqu'île.

La vidéosurveillance est présentée comme un outil de dissuasion dans l'optique de lutter contre la délinquance. L'installation de caméras de vidéosurveillance sur l'espace public, dans l'unique but de laisser croire à la population qu'elles permettent de maîtriser la situation, est une erreur. Aucune recherche sur les effets de la vidéosurveillance n'a démontré une quelconque efficacité de ce système. Pour affirmer cela, nous nous appuyons sur l'ensemble des études indépendantes qui ont été menées : elles démontrent toutes que ces dispositifs n'ont aucune conséquence sur les taux réels de délinquance, les caméras ne faisant que déplacer les actes délictueux.

Dans les milieux fermés, comme les banques ou les parkings privés, la vidéosurveillance offre une bonne protection puisque les malfaiteurs ont de fortes chances d'être identifiés et arrêtés. Dans les espaces ouverts, notamment dans la rue, aucune étude ne prouve que la vidéo ait un effet bénéfique.

Non seulement les gens sont difficilement identifiables, mais, en plus, les contraintes extérieures (luminosité, angle mort) rendent l'efficacité de la vidéo aléatoire. La contribution de la vidéosurveillance à l'enquête est positive lorsque des témoins peuvent donner des informations précises permettant de cibler la recherche d'extraits vidéos.

On a beaucoup mis en avant l'efficacité de la vidéosurveillance dans la recherche des auteurs des crimes en donnant l'exemple de l'enquête sur les attentats de Londres, en 2005. C'est une erreur de généraliser ces bons résultats à l'ensemble des enquêtes. En effet, les terroristes savaient qu'ils allaient mourir et donc, ne se cachaient pas. Cela explique que l'on n'a eu aucun mal à les identifier.

D'ailleurs, la vidéosurveillance implantée à grande échelle au Royaume-Uni, est un « véritable fiasco » et n'a pas réussi à faire reculer la criminalité, a déclaré dernièrement un responsable de la police britannique.

Les raisons du développement de la vidéosurveillance dans le pays ne sont pas liées aux résultats obtenus. C'est regrettable car on est en train de développer un système sans avoir de preuve de son efficacité.

Les deux villes françaises qui ont développé la vidéosurveillance, Lyon et Marseille, ne rendent pas publics les résultats de l'évaluation du système, tant ils sont peu probants. La vidéosurveillance

peut parfois amener une solution en termes de sécurité, à condition d'être bien étudiée auparavant avec une présentation aux différents partenaires comme le prévoit la charte de la vidéosurveillance. Mais elle ne peut être l'unique solution de remplacement d'une présence policière de proximité.

D'autre part, la vidéosurveillance coûte très cher à la collectivité, aussi bien en investissement, avec la pose des caméras et l'aménagement du poste de contrôle, qu'en fonctionnement avec la nécessité d'avoir du personnel pour surveiller les écrans vidéo.

C'est pour ces diverses raisons que nos deux groupes s'abstiendront sur ces deux dossiers.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ces deux rapports qui nous sont présentés ce soir concernent essentiellement des redéploiements de caméras de vidéosurveillance qui n'appellent pas d'observations particulières de notre part. Cependant, en ce début de mandat, nous souhaitons à l'occasion de ces rapports réaffirmer le point de vue de notre groupe au sujet de la vidéosurveillance. C'est un sujet complexe qui met en tension la question du droit à la sécurité et la question de la garantie des libertés individuelles et collectives, tout en rappelant que la sécurité est une des conditions nécessaires à l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Aussi, dès la mandature de M. Barre, qui a initié la vidéosurveillance, les groupes GAEC et Communiste et républicain (à l'époque) avaient demandé la mise en place d'un comité d'éthique. Dès le début de votre mandat, vous avez mis en place, Monsieur le Maire, le collège d'éthique, ce dont nous vous remercions.

Ce collège, sous la conduite de son Président, M. Hoss, a conduit un travail remarquable, la rédaction de la charte d'éthique de la vidéosurveillance, permettant de préciser et d'encadrer les conditions d'utilisation de cet outil.

Le collège s'est saisi d'une question importante pour la conduite politique publique qui est celle de l'évaluation avec l'audition de chercheurs, d'experts, la tenue d'un colloque international à Lyon sur cette question avec d'autres grandes villes françaises et européennes (Roubaix, Birmingham, Francfort) et la visite de quelques villes européennes : Göteborg et encore Birmingham).

Si, depuis sa création, il n'enregistre aucune requête individuelle de citoyens, son existence, son travail, ont permis à la fois d'enrichir, d'approfondir nos analyses, nos connaissances de problématiques liées à la vidéosurveillance et à la fois d'assurer que le droit à la sécurité soit toujours réalisé dans le strict respect des libertés individuelles et collectives.

Aussi nous souhaitons que le collège d'éthique qui sera installé dans sa nouvelle composition que nous venons d'adopter, poursuive le travail engagé, en particulier sur le champ de l'évaluation et que Lyon puisse s'affirmer comme ville leader en Europe sur l'éthique dans les politiques de sécurité.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer que la sécurité ne peut être que le fruit d'un équilibre entre prévention (politique d'éducation, de santé, d'insertion, d'emploi, d'accompagnement social et de répression) et qu'elle doit être une coproduction entre élus, citoyens et professionnels de la prévention et de la sécurité. Merci

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Quelques éléments de précision : s'agissant de la place des Docteurs Christophe et Charles Mérieux, la décision avait déjà été actée depuis le début du projet d'aménagement de cette place ; actuellement, après quelque temps il nous faut réévaluer le coût et les conditions d'installation.

Par ailleurs, je rappelle que tout a été fait, pour chacun des aménagements, avec l'adhésion et l'information très précise du conseil de quartier concerné ; cela signifie que la majorité des habitants de proximité y sont favorables. Il est évident que si dans un quartier les habitants ne le souhaitaient, cette vidéosurveillance ne serait pas mise en place. Cela a été exceptionnellement le cas mais évidemment, il y a beaucoup plus de quartiers qui demandent la vidéosurveillance, que de quartiers où elle est déjà installée.

En ce qui concerne les preuves d'efficacité, j'aurais plutôt tendance non pas à les chercher en Angleterre, ou dans d'autres pays où des systèmes plus vétustes avaient été mis en place avant les années 2000, mais bien ici-même, avec les moyens actuels et selon les données du cabinet Suretis. Qu'est-ce que cela démontre ? D'abord premièrement, que le taux d'élucidation des faits progresse d'une façon considérable et à Lyon, cela a permis d'arrêter des meurtriers, des incendiaires, cela a même permis d'innocenter des personnes qui avaient été inculpées pour des incendies et d'arrêter les vrais responsables. Cela permet, en dehors de cela, de faire que Lyon est la première grande ville française en terme d'élucidation des faits et c'est, je crois, quelque chose d'important.

Par ailleurs, cela permet évidemment d'apporter des secours accélérés pour les gens qui sont victimes soit d'agression, soit d'accident et qui peuvent ainsi bénéficier des services de secours immédiatement.

Enfin la question la plus débattue : est-ce que cela diminue de façon préventive, la délinquance ? Cela ne la supprime pas, c'est vrai ! Dans le territoire vidéo-surveillé, cela la diminue en moyenne de 13 à 15 %, plus dans certains quartiers, moins dans d'autres.

On connaît de mieux en mieux les conditions qui font que cela peut être le plus efficace possible. Et, heureuse surprise, cela n'a pas

d'effet plumeau, c'est-à-dire que cela ne déplace pas la délinquance à proximité, puisqu'au pourtour des zones concernées, la délinquance diminue elle aussi, d'un taux un peu moindre, de 5 à 7 % en moyenne.

Donc, je crois qu'on peut certes avoir des opinions diverses les uns et les autres, pour dire que le même investissement peut être effectué en moyens humains ou en moyens techniques, à la disposition des services de sécurité et de secours, mais on ne peut pas dire que cela n'est pas efficace. Je crois d'ailleurs que, malheureusement, nous n'avons pas tout à fait le choix entre les différents moyens, puisque les effectifs de Police nationale ne dépendent pas de nous et que nous sommes toujours en sous-effectif par rapport au cadre théorique, de plus de 200 policiers nationaux dans Lyon et que tant que nous n'aurons pas un effectif suffisant, il n'est pas imaginable que les lieux sensibles soient surveillés 24 heures/24 par des policiers nationaux.

Donc, je crois que cet outil nous permet d'être bien placés, en France et en Europe, même si, évidemment, ce n'est pas la panacée universelle et ce n'est qu'un outil entre les mains des personnels des services de sécurité.

Mme PERRAUD Mychèle : Juste une explication de vote. Le Groupe GAEC votera pour le 1^{er} dossier et nous nous abstiendrons sur le 2^e.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe GAEC s'est abstenu)

(Adopté.)